

N/REF : 6/05/2025 8H42 C:000053 I:02633
V/REF : AC/C18793
V/Email reçu le Mardi 06/05/2025 a 8H42

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CLO
IMMEUBLE : CLOS ORME - CLO
AVENUE DE LA VAUNOISE
.
35137 PLEUMELEUC

Rennes, le 28 Mai 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 14 VAUNOISE - MME DELAUNAY 06 08 97 36 29
LOGEMENT N° 106272, PORTE N°03, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4

MOTIF : DESEMBOUAGE INSTALLATION CHAUFFAGE T4
Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 23/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
BRANCHEMENT SUR DÉPART RETOUR CHAUFFAGE
DESEMBOUAGE DU CIRCUIT CHAUFFAGE COMPLET
REBRANCHEMENT DES DÉPART RETOUR CHAUFFAGE
REMISE EN EAU
PURGE DES RADIATEURS
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT DE TOUS LES RADIATEURS
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ DE TOUS LES RADIATEURS
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 23/05/25 a 14H33 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL134-Ff	Désembouage Instal.chauf.T4	1	205,00	205,00
TOTAL H.T.					205,00
T.V.A. a 10,00%					20,50
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>225,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.